

3 mai 2023

Communiqué de presse

3 acteurs majeurs de l'emploi et de la formation se mobilisent pour l'accès à l'emploi industriel des personnes en situation de handicap

L'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) signe deux conventions de partenariat, ce mercredi 3 mai, au Pôle formation UIMM d'Île-de-France – AFORP : l'une avec l'Agefiph (dont la mission est de développer l'emploi des personnes handicapées) et l'autre avec Cheops (représentant le réseau des organismes de placement spécialisés Cap Emploi).

Ces conventions visent à contribuer au recrutement de compétences dans les entreprises de la branche, en particulier sur les métiers en tension, en favorisant l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Elles renvoient la déclinaison opérationnelle des actions à des collaborations partenariales régionales et/ou territoriales, pour mettre en œuvre, au plus près du terrain, les réponses adaptées aux besoins des entreprises de la métallurgie et des personnes en situation de handicap.

Forte d'un premier partenariat en 2019, la nouvelle convention signée entre l'UIMM et l'Agefiph vise à consolider les actions menées et à mieux les cibler. En complément, le nouveau partenariat entre l'UIMM et Cheops permet de renforcer la portée opérationnelle des actions de recrutement des personnes en situation de handicap et de maintien en emploi sur les métiers industriels avec l'appui du réseau des Cap Emploi. Ainsi, les actions visent à :

1. Consolider et amplifier la structuration et la professionnalisation du réseau de Référents handicap dans les entités du réseau de l'UIMM représentant 42 000 entreprises et pilote d'un réseau de 30 Pôles formation UIMM et de CESI, et à renforcer la connaissance des métiers industriels par l'Agefiph, et notamment ses délégations régionales, et le réseau Cap emploi ;
2. Accélérer l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels, en sécurisant leurs parcours de formation vers et dans l'emploi industriel en particulier par des solutions pour compenser leur handicap ;
3. Mener des expérimentations pour faciliter l'insertion et le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap dans les métiers industriels, notamment en adaptant les certifications professionnelles de branche et en expérimentant des parcours de formation pré-qualifiants pour les demandeurs d'emploi.

L'Agefiph, Cheops et l'UIMM se réjouissent de l'amélioration de la situation face à l'emploi des personnes en situation de handicap ces dernières années. Elle se matérialise par un taux de chômage au plus bas depuis 8 ans. Les trois partenaires forment dès lors le vœu que ces actions conjointes amplifient cette dynamique pour parvenir à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap.

S'appuyant sur l'action de femmes et d'hommes engagés en faveur de l'inclusion et sur l'accessibilité croissante permise par les évolutions majeures des métiers industriels, ces partenariats permettront à des milliers de personnes de construire un parcours professionnel pérenne, motivant et contribuant à l'élan de réindustrialisation de notre pays.

« Apporter des solutions aux défis de notre société constitue le moteur des entreprises industrielles qui innovent sans cesse pour construire l'avenir. Développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'industrie s'inscrit dans cet engagement fondateur. C'est le sens de ces deux conventions avec l'Agefiph et Chéops, que je suis heureux de signer ce jour au nom de notre réseau pour faire rimer inclusion et réindustrialisation. » déclare Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM.

« Les tensions dans les métiers de l'industrie doivent inciter les entreprises à embaucher les 455 000 personnes en situation de handicap encore à la recherche d'un emploi. L'inclusion professionnelle constitue en effet une réponse concrète et efficace pour faire face à la pénurie de main d'œuvre et aux difficultés de recrutement. Dans ce contexte, la convention signée aujourd'hui entre l'Agefiph et l'UIMM est l'opportunité pour les industriels de compter sur notre expertise pour, à terme, accélérer la transformation inclusive du marché du travail et faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. » déclare Christophe Roth, Président de l'Agefiph.

« Cheops, le réseau des Cap emploi, est heureux de ce partenariat concrétisé avec l'UIMM pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sur les métiers de la métallurgie. Répondre présents aux problématiques de recrutement sur les métiers en tension, favoriser l'interconnaissance des acteurs avec les référents handicap en clé de voute, promouvoir la filière et la formation... sont les défis gagnants à relever au travers de cette signature. » déclare Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops.

Contact presse :

UIMM : Ema Hazan - ema.hazan@plead.fr - +33 6 64 56 11 74

Agefiph : Julie Chaouat - jchaouat@lebureaudecom.fr - +33 6 84 38 12 21

Cheops : Martine Savary - martine@geckotom.com - + 33 6 64 25 66 59

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de l'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



[@uimm](https://twitter.com/uimm)



[lafabriquedelavenir](https://www.facebook.com/lafabriquedelavenir)



[UIMM](https://www.linkedin.com/company/uimm)



[UIMM La Fabrique de l'Avenir](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Cheops, le Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les 3 grandes missions de Cheops :

- Représenter les Cap emploi.
- Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019).

Plus d'informations sur <http://www.agefiph.fr/> suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/agefiph)